

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 23 février à 18h09, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE Chantal BEQUILLARD, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Thierry MARCJAN à Dominique TRÉLA, Gilles PERRIN à Thomas BIETRY et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 8 février 2023	Le 9 février 2023	En exercice	50
		Présents	33
		Votants	40

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Florence PFHURTER est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-01-13 -Budget Général-Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

Préambule du Président

Le contexte européen et national :

L'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant.

Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre.

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production – le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé.

France : la croissance ralentit mais reste positive au 3ème trimestre

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022.

De fait, l'année 2022 a été une année moins faste que prévue. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2 % en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5 % au T2. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %), mais en repli par rapport au T2. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée.

France : un marché du travail en tension

Certaines branches industrielles sont en difficulté face à la crise énergétique. Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2 %). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois. Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint

des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. En effet, 81 % des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67 % dans les services et 82 % dans le secteur de la construction. Ces difficultés se manifestent dans un contexte de demande de travail élevée de la part des entreprises, les soldes d'opinion sur l'évolution des effectifs sont depuis un an au-dessus de leurs moyennes de long terme. Ainsi, il semblerait que le déséquilibre sur le marché du travail provienne davantage d'un besoin de main d'œuvre supplémentaire (excès de demande de travail) que d'un déficit de main-d'œuvre dû à des problèmes structurels comme un manque de compétences ou bien une faible attractivité.

Des taux d'intérêt à la hausse

Alors que la crise sanitaire n'avait pas remis en cause la réduction continue des taux d'intérêt, le second semestre 2022 a été marqué par une hausse de ces derniers. Afin de contrer la forte hausse de l'inflation en zone euro, la Banque Centrale européenne a relevé ses taux directeurs au mois de juillet 2022.

Ce relèvement des taux a un impact certain sur le financement des collectivités avec le passage d'un environnement à taux faibles à un coût de la dette en forte progression.

Les taux fixes sont plus élevés que les taux d'usure. Ainsi depuis le 1^{er} octobre 2022, le taux d'usure a été rehaussé : 3,45% pour un emprunt sur 20 ans et plus à taux fixe.

La situation financière des collectivités (fiscalité et nouvelles dispositions) :

Le PLF 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives : conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée, mais en deux temps, afin de financer le bouclier énergétique. Reste à ajuster les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute la ressource dès 2023. Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités. Augmenté à 2 milliards € d'argent frais, il ne devrait concerner que 2023. Une première depuis 13 ans : l'augmentation - nominale - de la DGF de 320 millions € sur un total de 27 milliards €.

La loi de finances (LFI) 2023 marque la suppression en deux ans de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (article 55)

La CVAE est un impôt acquitté par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires de plus de 152 500 €. L'article 55 de la LFI entérine la suppression définitive de la CVAE à compter de 2024.

La réforme est introduite en 2 temps :

- Une réduction de moitié du produit de CVAE levé sur les entreprises au titre de l'imposition 2023
- Une suppression totale de cet impôt à compter de 2024 qui entraînera la disparition de la contribution économique territoriale. Seule perdura la CFE.

L'Etat prélèvera de la CVAE uniquement au titre de l'imposition 2023 ; le produit fiscal généré sera affecté au budget de l'Etat tandis que les collectivités bénéficiaires seront compensées par l'attribution d'une fraction de TVA.

L'article 198 de la LFI intègre la prise en compte par le représentant de l'Etat dans le Département de la prise en compte du caractère écologique des projets pour la fixation du taux de subvention pour la DETR et la DSIL.

Des finances locales devenues plus contraintes :

Affaiblissement du dynamisme des recettes	
2009-2016	2017 et suivantes
Entrée dans le temps des crises Réduction des ressources ↓	Poursuite de la réduction des impôts locaux et plafonnement des dépenses ↓
Suppression de la TP	Suppression de la TH
Réduction des impôts à vote de taux	Réduction du levier taux TFB industriel
Chute des dotations de l'Etat	Suppression de la CVAE
Renforcement de la péréquation	Stabilité des dotations de l'Etat
Augmentation de la part des financements fléchés	Renforcement du poids de la péréquation et des concours fléchés

C'est dans ce contexte contraint et tendu que les collectivités, dont la nôtre, se doivent d'établir leur budget. Et si les évolutions subies ces dernières années, et que nous venons de mentionner, ne doivent pas nous amener à appréhender l'avenir de façon alarmiste, il appartient malgré tout à notre collectivité de se montrer prudente compte tenu notamment de la sérieuse augmentation constatée du coût de l'énergie et de l'évolution des taux des emprunts d'ores et déjà contractés.

Ainsi, tout en portant une vigilance particulière aux dépenses de fonctionnement, notamment aux charges sur lesquelles nous avons encore prise, le budget de fonctionnement devrait se monter à environ 13,5 millions d'euros, soit l'équivalent du budget précédent.

C'est ainsi également que, pour l'année 2023, la collectivité fait le choix d'un budget d'investissement réaliste et concret, centré notamment sur les investissements en cours ou projets amorcés en 2022, pour un montant global d'un peu moins de 7 millions d'euros.

En 2022, la Communauté de communes a signé avec l'Etat un Contrat de Relance et de Transition Ecologique, sur la base de la stratégie élaborée pour le territoire. Dans le cadre de cette stratégie, dans un objectif de renforcer l'attractivité, différents projets devraient se concrétiser en 2023 : la livraison de la Maison du Terroir à Vellescot, la poursuite de certains travaux aux Fonteneilles sur les ailes dévolues au logement, les travaux nécessaires à l'ouverture de la boutique à l'essai à Beaucourt, la réhabilitation du bâtiment Faubourg de Belfort à Delle en nouveau siège de l'EPCI.

La collectivité a à cœur d'accompagner l'essor du tourisme et poursuit ainsi en 2023 son partenariat avec Belfort Tourisme, l'entretien et le développement de ses sentiers de randonnée, et engagera les études et premiers travaux nécessaires à la réouverture et au développement du camping de Joncherey acquis en 2022. Dans le cadre de son Opération de Revitalisation du Territoire signée fin 2022, la collectivité se doit de décliner un volet consacré à l'habitat, et a pu, à ce titre, bénéficier d'une prolongation de son OPAH actuelle, jusqu'en juin 2024.

En matière de développement économique, et en prolongement des réflexions et investissements engagés depuis sa création, la Communauté de communes poursuit l'entretien et la commercialisation de ses zones, et son programme d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise. Elle accroît également son soutien à la SEM Sud Développement avec un nouveau versement en apport en capital.

Faisant de la réhabilitation des friches industrielles son cheval de bataille depuis plusieurs années, la collectivité poursuit en 2023 le partenariat avec Isola Composite France pour la restructuration de leur site au cœur de Delle.

Terre préservée, la Communauté de communes est clairement engagée dans la transition écologique et la préservation de son cadre de vie, avec la poursuite du renouvellement des réseaux et de la réhabilitation d'ouvrages d'eau potable, mais aussi de ses travaux en matière d'assainissement. La transition écologique passe aussi par l'optimisation de la gestion des déchets avec la consolidation de la collecte sélective suite au passage en Extension de Consigne de Tri, mais aussi avec la première phase d'expérimentation de la collecte des bio-déchets en séparé.

Concernant la compétence GEMAPI, après les travaux de la traversée de Delle dont le bilan est à réaliser en 2023, cette année sera consacrée à la poursuite des études de restauration de l'Allaine sur les tronçons suivants et de celle de la Bourbeuse. En matière de qualité de l'eau, le fait marquant de ce début d'année 2023 est sans aucun doute l'engagement officiel de la Communauté de communes dans le programme « L'Eau d'ici », programme d'actions en partenariat notamment avec les agriculteurs, dont l'objectif principal est de protéger la ressource en eau potable et également d'en améliorer sa qualité.

Ainsi, la Communauté de communes du Sud Territoire, malgré un contexte financier toujours plus tendu, entend poursuivre son travail, dans la dynamique engagée depuis plusieurs années maintenant, en comptant sur l'esprit de solidarité communautaire qui l'anime, et rester une collectivité de projets, une collectivité d'investissement à même de dessiner l'avenir de son territoire et de construire son attractivité.

Recettes fiscales (en attente des bases 2023 DGFIP et l'état FDL 2023)

	Taux 2022	Bases prévisionnelles état FDL 2022	recettes 2022 indiquées sur état 1386-RC	Bases estimées 2023* _+7,10%_	Recettes estimées 2023 SANS AUGMENTATION TAUX
CFE	28,37	4 675 000,00 €	1 326 298,00 €	5 006 925,00 €	1 420 464,62 €
TH	suppression/ remplacée par Fraction de TVA nationale Reste TH sur rési. secondaires indépendantes des taux votés				0,00 €
TFB	7	25 766 000,00 €	1 803 620,00 €	27 595 386,00 €	1 931 677,02 €
TFNB	1,61	484 100,00 €	7 794,00 €	518 471,10 €	8 347,38 €
TOTAL			3 137 712,00 €		3 360 489,03 €

*hors rôles supplémentaires éventuels

Ressources fiscales indépendantes des taux votés (sur lesquelles la collectivité n'a aucune marge de manœuvre)

➡ Suppression du produit de CVAE dès 2023 compensée par de la TVA et suppression totale de l'assujettissement à la CVAE

	2021	2022	estimations 2023	
CVAE	703 746,00	654 867,00		Suppression
IFER	73 464,00	82 635,00	83 000,00	
TASCOM	179 313,00	189 265,00	190 000,00	
Fraction de TVA nationale	2 416 711,00	2 663 470,00	3 325 000,00	
		3 590 237,00	3 598 000,00	
		soit +	7 763,00	

Les conséquences de la suppression de la CVAE :

Cela réduit encore la fraction des recettes fiscales liées au développement économique (il se limitera aux produits des taxes foncières et de la CFE).

Il subsiste une incertitude quant aux modalités de répartition du dynamisme de la TVA pour les collectivités.

Evolution des dotations

	2019	2020	2021		2022	estimations 2023
Dotation d'intercommunalité	267 423	292 988	322 968		355 456	355 000,00
Dotation de compensation	1 323 115	1 298 924	1 273 342		1 245 410	1 245 000,00
Dotation de compensation de la réforme de la TP	160 466	158 630	158 630		158 630	158 630,00
Attribution du fonds départemental de la TP	116 806	116 799	116 799		116 799	116 799,00
Compensation au titre de la CET	27 878	30 477	793 620	suite à la réforme de la CFE, une compensation CFE complète la compensation CET et exonérations de TH	831 632	878 000,00
Compensation au titre des exonérations taxes foncières	538	547	67 684		45 342	
Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	171 799	182 874	-	compensation supprimée suite à la perception de la fraction de TVA nationale en compensation de la TH	-	-
TOTAL	2 068 025	2 081 239	2 733 043		2 753 269	2 753 429,00

Sur l'évolution des dotations d'Etat, nous constatons :

Une perte cumulée depuis 2013 de **3 016 973.09**

Et une perte de l'ordre de 700 000 € en année pleine depuis 2017.

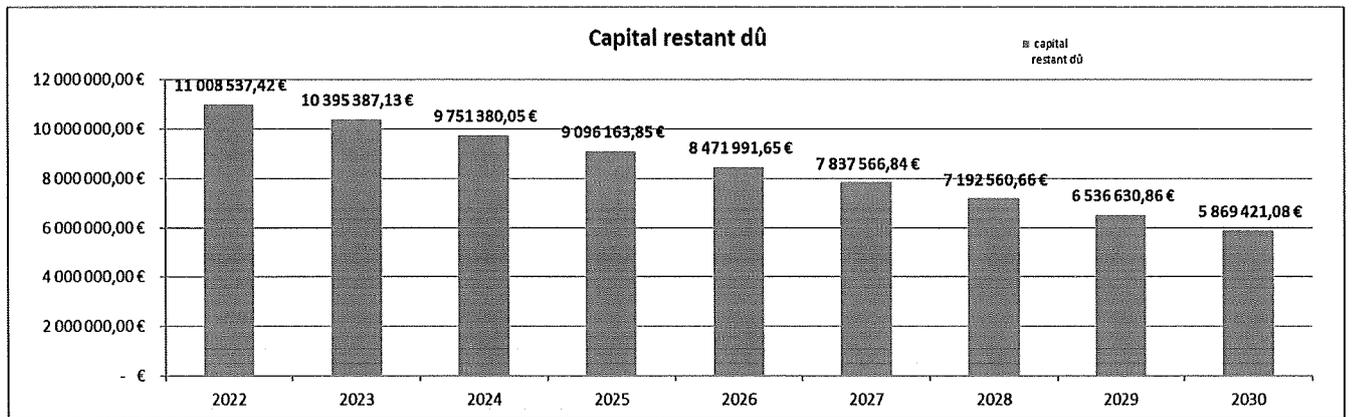
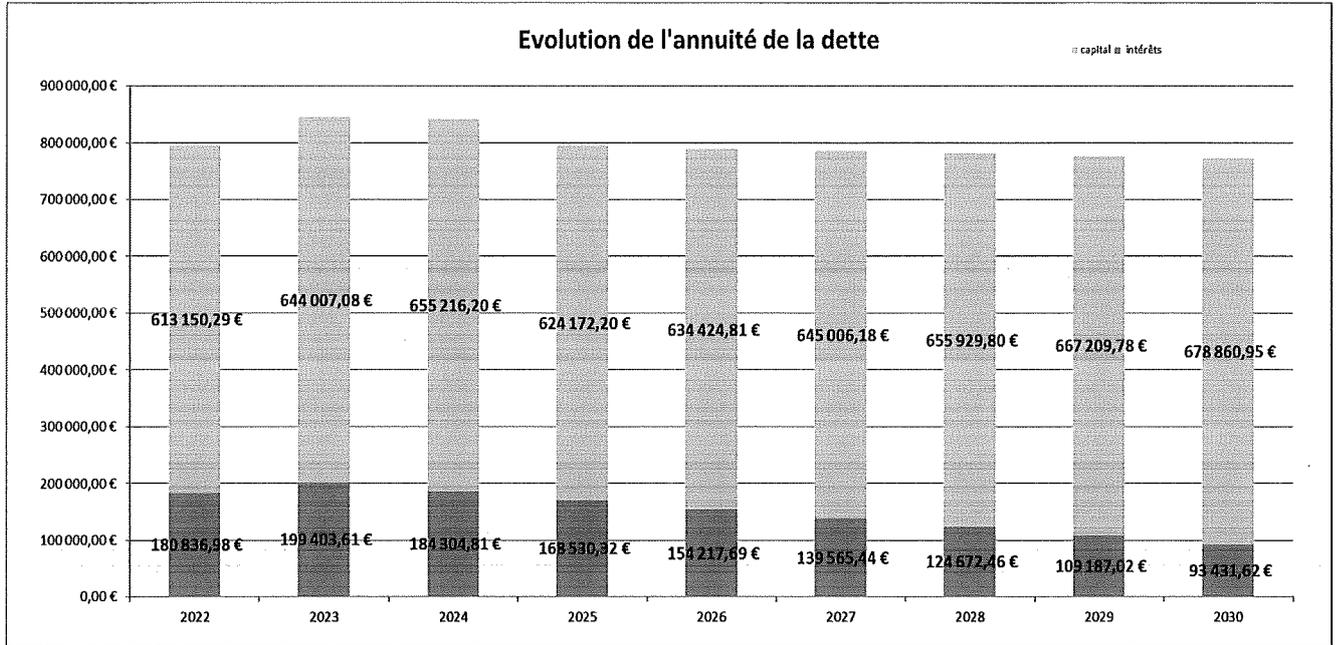
Etat de la dette

L'endettement au 1er janvier 2022 était de 11 008 537.42 €.

L'encours remboursé sur 2022 représentait 793 987.27 € soit 613 150.29 € en capital et 180 836.98€ en intérêts.

Le capital restant à rembourser en 2023 est de 10 395 387.13 €.

Situation actuelle :



Evolution des effectifs et charges de personnel

	2019	2020	2021	2022
Effectifs équivalent temps plein (35h)	70	83.5	91.59	87.35
Charges de personnel	2 889 929.86 €	3 372 385.06 €	3 834 979.30 €	3 986 588.27 €
Prises de compétence		Centre aquatique		

Pour l'année 2023, les charges de personnel sont estimées à **4 178 000€**.

Ce montant prend en compte :

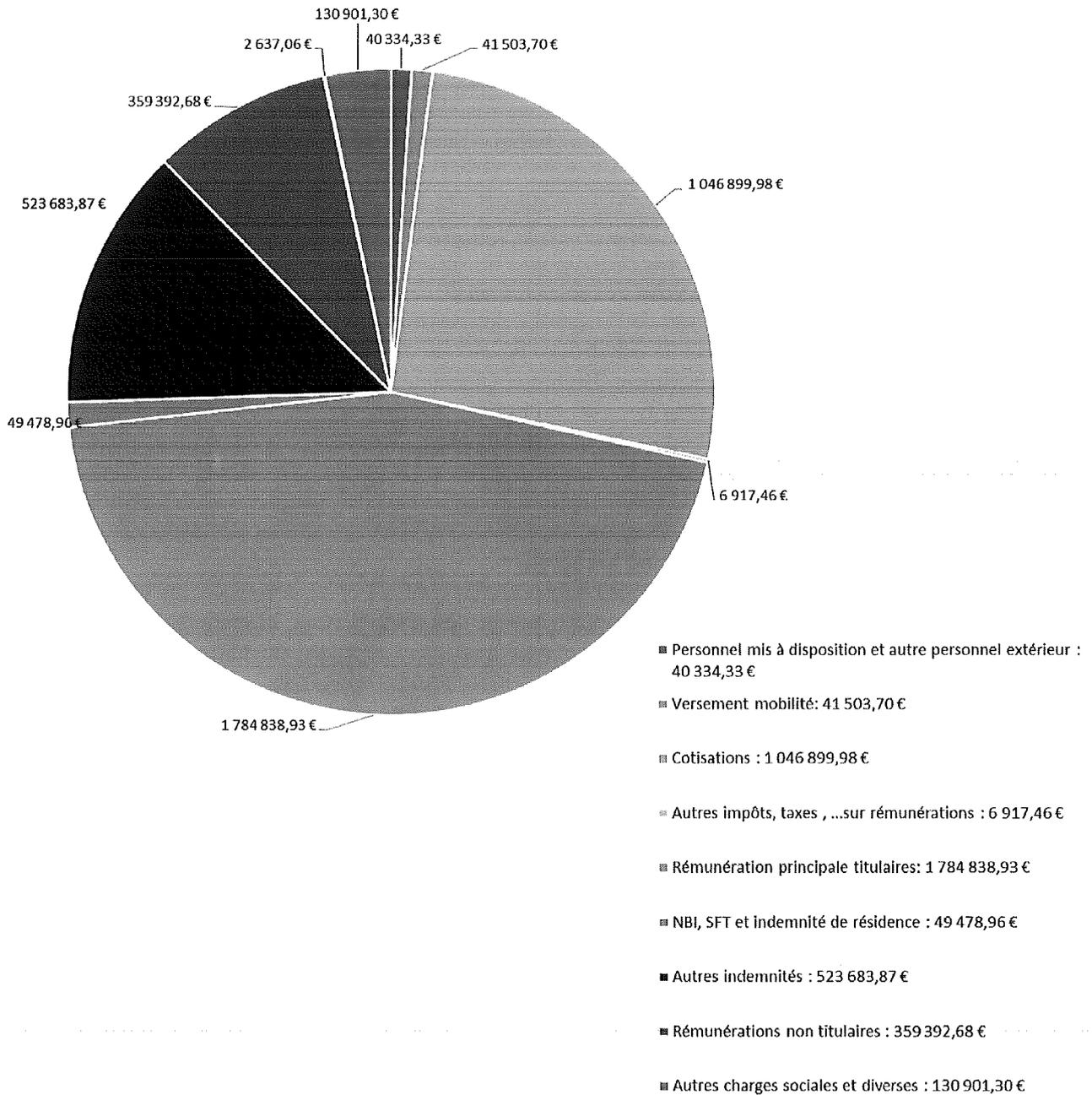
- un agent de police supplémentaire
- un responsable du centre aquatique
- un machiniste du centre aquatique
- un agent en remplacement d'un instructeur du droit des sols (départ en retraite), un tuilage de 6 mois est prévu
- les revalorisations, avancements et reclassement pour l'ensemble des services
- la revalorisation des tickets restaurant

Structure des effectifs

Effectif au 31/12/22	Nombre agents	ETP
Catégorie A	5 titulaires	5
Catégorie B	16 titulaires	13,92
Catégorie C	59 titulaires	56,26
TOTAL	80	75,18

Il convient d'ajouter **12.17 équivalents temps plein en statut de non titulaire** (hors catégorie).

Répartition 2022 des rémunérations



Etat sur la mutualisation

Les mutualisations déjà réalisées :

Plusieurs services ont été mis à disposition des communes sans prise de compétence :

- La police intercommunale créée en 2011

22 communes sont aujourd'hui adhérentes au service (Beaucourt, Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Courcelles, Courtelevant, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce et Vellescot).

Le service compte 9 agents.

- Le service d'instruction du droit des sols créé en 2015

Le service est chargé de l'instruction de l'ensemble des certificats et autorisations d'urbanisme (CUa et b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) sur les 24 communes adhérentes (Beaucourt, Boron, Brebotte, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce, Vellescot).

Le service compte 1,5 agent.

- La Société Publique Locale Sud Immobilier

Créée en 2013 et dont les actionnaires sont exclusivement la CCST et 22 communes du Sud Territoire, la SPL Sud Immobilier a été constituée pour apporter des compétences en matière d'ingénierie, de montage et de suivi d'opérations pour les communes, dans le cadre de réalisation d'opérations d'aménagement, d'opérations de construction et d'exploitations de services.

Un appui administratif et technique est donc disponible pour les communes sous forme de prestations de services facturées sous des conditions « in-house » (en interne), et réglées par convention entre la SPL et les communes actionnaires ou la Communauté de communes.

- Le conseil juridique

Depuis le 1er janvier 2016, la CCST adhère au service de SVP.

La CCST a souhaité faire bénéficier ses communes membres de ce service dans le cadre d'une mutualisation d'un accompagnement juridique.

Ainsi, pour toute question, les communes s'adressent par écrit (courrier ou mail) à la CCST qui se charge de consulter les services de SVP pour ensuite transmettre les réponses juridiques aux problématiques soulevées.

- La fourrière automobile

A l'issue d'une période d'organisation et de mise en place de ce nouveau service au sein de la Communauté de communes au courant de l'année 2018, la fourrière automobile est opérationnelle depuis le 1er janvier 2019.

24 communes adhérentes bénéficient désormais d'un service supplémentaire, leur permettant de retirer du domaine public des véhicules abandonnés par leur propriétaire et pouvant générer un risque à la sécurité publique.

- Le centre aquatique

Pour la gratuité sur les scolaires d'un montant total de 140 000€ de recettes minorées, pris en charge par la CCST en lieu et place des communes.

Une image du compte administratif 2022 provisoire

CA 2022 provisoire	Résultats 2022	Résultats 2021		Tous exercices confondus			Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2023
		reportés					
Fonctionnement	651 160,47	1 328 617,60		1 979 778,07		Dépenses	1 750 095,53
Investissement	- 854 348,96	886 763,50		32 414,54		Recettes	1 254 543,75
Total cumulé				2 012 192,61			- 495 551,78

Les premières projections laissent apparaître :

En fonctionnement :

- Un résultat d'exercice excédentaire de 651 160,47 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2021 de 1 328 617,60 €, soit un excédent global de 1 979 778,07 €.

En investissement :

- Un résultat déficitaire de 854 348,96 € auquel vient s'ajouter le résultat excédentaire de 2021 de 886 763,50 €, soit un résultat global de 32 414,54 €.
- Des restes à réaliser à hauteur de 1 750 095,53€ en dépenses et à hauteur de 1 254 543,75 € en recettes.
- Soit un solde négatif de 495 551,78 qu'il conviendra de combler en partie par une affectation du résultat. (1068 de 463 137,24)

Les orientations 2023

Affaires générales

Instruction des autorisations liées au droit des sols

Suite à la réforme de la filière ADS (Application du Droit des Sols), la CCST a créé un service Instruction des autorisations liées au droit des sols, opérationnel depuis le 1er juillet 2015 et chargé, pour le compte des communes adhérentes, des actes d'instruction du sol conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'urbanisme.

24 des 27 communes de la CCST adhèrent au service composé de 2 personnes pour 1,5 ETP. Sur l'année 2022, 1225 dossiers ont été instruits par le service.

Les principaux investissements prévus en 2023 sont essentiellement liés à la numérisation et l'intégration d'éventuelles nouvelles couches de données dans le logiciel d'instruction (notamment des nouveaux documents d'urbanisme communaux au fur et à mesure de leur approbation).

Pour l'année 2023, il est prévu le recrutement d'un instructeur en cours d'année, permettant de faire un tuilage de quelques mois avec un agent actuel désirant faire valoir ses droits à la retraite à compter du mois d'octobre.

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à environ **140 000 euros** (dont environ 100 000 euros de charges de personnel).

Fonteneilles

Le projet consiste en l'aménagement dans ce bâtiment de logements sur les 3 niveaux des ailes Ouest et Nord, l'aile Sud, restant propriété de la CCST, étant dévolue à des activités tertiaires, commerciales et/ou de services publics.

Suite à l'appel à candidature lancé courant 2021 pour les travaux de conception et d'aménagement des ailes dévolues à de l'habitation, le marché a été attribué à la SCCV La Fabrique pour la réalisation de logements sociaux dans une partie du bâtiment (pignon sud-ouest) et un programme d'habitat dans le reste de l'ensemble immobilier. L'acte de vente est en cours de rédaction pour signature en 2023 et commencement des travaux.

En parallèle de ce projet, la Communauté de communes, propriétaire de l'aile sud, a fait réaliser les travaux de gros œuvre sur l'ensemble de l'aile et l'aménagement des locaux de la Police Municipale Intercommunale et de l'antenne beaucourtoise de l'Ecole de Musique Intercommunale au rez-de-chaussée.

Les travaux, attribués début 2021 à L'AUBE, se sont achevés au 2^{ème} semestre 2022, et l'inauguration des locaux s'est déroulée le 15 octobre 2022.

Courant d'année 2023, il est prévu, dans le cadre de la cession de surfaces à la SCCV La Fabrique, le déplombage d'une 1^{ère} tranche de locaux pour **160 000 euros** (306 000 euros au total pour l'ensemble), les travaux de façade sur l'aile sud pour un montant de **144 000 euros**, la réalisation d'une cage d'ascenseur et d'escalier extérieure en façade sud pour **440 000 euros** (cage d'ascenseur/escalier + colonne montante pour les réseaux nécessaires) indispensable à l'accès à la future médiathèque de Beaucourt au premier étage, et le changement des fenêtres sur le pignon ouest pour environ **157 000 euros**.

L'ensemble du projet, d'un montant d'un peu plus de 4,8 millions d'euros, bénéficie quant à lui du Fonds friches – volet recyclage foncier, suite à l'appel à projets lancé par l'Etat début 2021. Une somme de 967 106 euros a été allouée à la Communauté de communes dans ce cadre, dont un acompte de **241 700 euros** devrait être versé en 2023.

La Commune de Beaucourt participera quant à elle à la prise en charge de la cage d'ascenseur à hauteur de 50% du montant.

Bâtiment en briques – futur siège administratif

Dans le cadre de l'évolution des services de la Communauté de communes du Sud Territoire et dans un souci de restructuration des espaces économiques majeurs du Sud Territoire, la collectivité s'est portée acquéreur du bâtiment LISI situé 28 faubourg de Belfort fin 2019, racheté à la SEM Sud Développement.

Dans ce bâtiment de 3 niveaux sur sous-sol et sous comble, il est envisagé de réaliser les travaux nécessaires à l'accueil des services administratifs de la CCST, en anticipant leur évolution, une salle de conseil de taille suffisante permettant d'organiser les assemblées dans des conditions adaptées, une ou des salles de réunion supplémentaires et les espaces annexes nécessaires (sanitaires, salle de pause/réfectoire, archives, rangement divers...)

Compte tenu du besoin immédiat et des capacités d'investissement de la collectivité, il est envisagé de réaliser ces travaux par tranches.

Ainsi, en 2022, a été signé le marché d'études et maîtrise d'œuvre avec le cabinet SOLMON pour la phase 1 des travaux, dont l'avant-projet a été rendu tout début 2023.

Les travaux correspondants devraient se dérouler sur l'année 2023 et sont estimés à **1 155 000 euros**.

La CCST a obtenu en 2022 une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de **95 000 euros**.

Pour ce projet inscrit dans la stratégie territoriale de la collectivité et au CRTE du Sud Territoire, des subventions sont à solliciter en 2023 au titre du Fonds Vert (subvention d'Etat), et du Département au titre du dispositif d'aide aux établissements publics.

Une lettre d'intention sollicitant une subvention au titre du FEDER, pour un montant de **367 000 euros** a été rédigée.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La CCST a lancé le 25 juin 2019, en partenariat avec l'État, l'ANAH et le Département du Territoire de Belfort, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'une durée initiale de 3 ans prolongée par voie d'avenant d'une année, soit jusqu'au 24 juin 2023 inclus.

La mission de suivi-animation a été confiée à la société URBAM Conseil pour un coût total de 225 200 € HT sur 4 ans (marché initial de 168 900 € HT sur 3 ans + avenant de 56 300 € HT pour la 4ème année).

Compte tenu de la volonté de poursuivre d'une année l'OPAH jusqu'au 24 juin 2024 inclus, le coût prévisionnel pour 2023 serait de 56 300 € HT (dernier semestre du marché en cours + 1^{er} semestre du marché à relancer) avec comme subventions attendues 35 % de l'ANAH (19 705 € HT) et 15 % du Département du Territoire de Belfort (8 445 € HT).

En matière d'investissement, compte tenu du bilan des 3 premières années de l'OPAH, de l'objectif global de 204 projets correspondant à une participation de la CCST de 313 500 € sur 4 années, des reliquats possibles et des nouveaux abondements votés en 2022, il est prévu un crédit de 104 500 € pour 34 projets en 2023. A noter que l'ANAH devrait également participer à ces rénovations, en fonction du nombre et type de travaux, au titre de la part variable.

École de musique

Après la prise de compétence en septembre 2018 par la CCST concernant l'enseignement musical spécialisé, l'année 2023 va constituer la 5^{ème} année pleine de fonctionnement pour cette école de musique intercommunale dont l'activité devrait cette année retrouver sa pleine mesure.

Afin d'assurer son fonctionnement et permettre la mise en place de projets pédagogiques, en prévoyant un accroissement raisonnable des inscriptions correspondant, une enveloppe de 199 000 euros dont 180 000 euros de charges salariales, sera nécessaire.

Par ailleurs, afin de poursuivre l'acquisition d'instruments de musique qui permet d'être plus efficace et plus autonome, une somme de 12 000 euros devra être prévue.

L'ensemble des dépenses pour cette année, représentera, par conséquent, une enveloppe de 211 000 euros à laquelle il conviendra de déduire l'écolage (montant des inscriptions) que l'on estime à environ 33 000 euros et la subvention du département qui, selon les dernières modalités de calcul, devrait s'élever à environ 16 600 euros.

Service police intercommunale

Le service de la Police Municipale intercommunale de la Communauté de communes du Sud Territoire n'a eu de cesse d'évoluer depuis sa création en 2011.

D'un budget consacré d'environ 400 000 euros à son origine, force est de constater que son développement a nécessité des investissements notables lui permettant d'assurer un service répondant aux attentes des élus mais aussi de la population sur un territoire de compétence composé aujourd'hui de 22 communes adhérentes sur les 27 communes membres de l'EPCI.

La création de nouvelles compétences telle que la fourrière automobile, le déménagement récent dans de nouveaux locaux aux Fonteneilles à Beaucourt, la volonté de dotation en armement de catégorie B1 (armement légal), la transition à de nouveaux équipements plus modernes, le recrutement envisagé d'un personnel supplémentaire (10 agents), ont contribué à l'augmentation de l'enveloppe allouée au service.

Nonobstant, une attention particulière est engagée quant à la gestion de la Police Municipale intercommunale, compte tenu des difficultés financières actuelles qui affectent bon nombre de collectivités. A ce titre, l'acquisition de certains matériels et équipements fera l'objet d'un report sans pour autant que cela ne vienne entacher le fonctionnement du service.

En marge, pour l'année 2023 il sera nécessaire d'acquérir :

- Un nouveau véhicule en remplacement de la location d'un CITROEN BERLINGO arrivant à son terme (30 000 euros).
- Un nettoyeur haute pression et un aspirateur nécessaires à l'entretien des véhicules (550 euros)
- Un pistolet automatique supplémentaire dans le cadre d'un futur recrutement (1 200 euros)

Sont également prévus au budget 2023 :

- Les formations théoriques et techniques du personnel
- Les formations dans le cadre de la dotation en armement de catégorie B1 (13 500 euros)
- Les différentes maintenances obligatoires (sonomètre, cinémomètre, éthylotest, logiciel, LOGITUD, GVE, mise à jour documents professionnels, entretien des véhicules etc...)
- L'habillement du personnel

Les recettes de fonctionnement proviennent quant à elles de la participation des communes adhérentes pour un montant de 123 000 euros.

Communication

L'objectif principal de la communication mise en œuvre à la CCST est de mettre en avant l'action intercommunale portée par les élus et, plus globalement, de promouvoir le Sud Territoire. L'enjeu est de faire connaître (de l'extérieur) et reconnaître (des habitants) les atouts et services de ce territoire en développant une image positive et attractive.

Pour ce faire, la fonction communication agit à deux niveaux : en transversal en tant que levier stratégique de développement et en accompagnement des différents services pour valoriser leurs réalisations.

Plusieurs partenariats de communication font également partie du programme d'actions 2023.

Prévisions 2023 :

Dépenses de fonctionnement : 201 480 €

Dépenses d'investissement : 21 300 €

Ci-dessous les principales actions de communication envisagées en 2023 :

1/ Publications

- Magazine Écho du Sud Territoire

Compte tenu notamment de l'augmentation du prix du papier, il est proposé en 2023 de publier 2 numéros : l'un au printemps (avril-mai) et l'autre à l'automne (novembre).

Le magazine, entièrement élaboré en interne, est édité à 11 500 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

→ **2 numéros de l'Écho du Sud pour un budget prévisionnel de 18 500 € TTC (coûts d'impression et de distribution inclus).**

- Insertion dans des supports à rayonnement extra-territorial

Encarts magazine, publi-reportages notamment.

→ **Budget prévisionnel de 10 000 € TTC.**

2/ Partenariats de communication

- Avec 6 organismes culturels du Sud Territoire ayant un rayonnement extra territorial
MPT Beaucourt, Delle Animation, Grandv'Hilare fait son show, Nuits d'été (Milandre), Vivre ensemble de Brebotte (spectacle historique) et fête de l'Âne (Suarce).
→ **Budget prévisionnel de 53 000 € TTC.**

- Autres partenariats de communication

En fonction des manifestations ayant lieu en 2023, notamment les 350 ans des Forges à Grandvillars, un budget complémentaire est proposé.

→ **Budget prévisionnel de 12 000 € TTC.**

- Festival Musiques Plein Sud dans les villages du Sud Territoire

Il est proposé de maintenir en 2023 cette manifestation qui participe à l'attractivité du Sud Territoire, dans un format à définir.

→ **Budget prévisionnel de 44 430 € TTC.**

3/ Développement des outils

- Pour accompagner l'ensemble des actions de communications, il est proposé la réalisation, par des professionnels de reportages photos (vues aériennes notamment) et d'une vidéo de présentation du territoire.

→ **Budget prévisionnel de 6 500 € TTC.**

4/ Achat de matériel

Compte tenu de l'internalisation de la fonction PAO et afin de couvrir et / ou organiser des événements à l'échelle du Sud Territoire, il est proposé plusieurs achats : matériel de sonorisation (800 €) et matériel permettant la captation de vidéo/photos (1 500 €).

→ **Budget prévisionnel de 4 800 € TTC.**

5/ Communication touristique

Plusieurs actions de communication en matière de tourisme sont prévues en 2023 :

- Edition de cartes postales – 500 €
- Réédition brochures de randonnées – 2 500 €

Tourisme

Sentiers de randonnées

- La CCST dispose de 20 sentiers de randonnées entretenus par BALISAGE 90 pour un montant de **3 025 €** en dépenses de fonctionnement.
- Entretien des sentiers (5000 € en fonctionnement) et rénovation et réfection de certains panneaux : Budget provisoire de **9 000 €** (investissement).
- Un tracé a été étudié pour réunir les sites de Brebotte – Joncherey – Courtelevant - Chavanatte ce qui devrait générer un investissement de conception et signalisation pour lequel est prévu une enveloppe de dépenses de **10 000 €**.

Développement touristique / Convention Belfort Tourisme

- Après l'acquisition du camping de JONCHEREY (160 000 €), la 1^{ère} tranche de travaux de réhabilitation et modernisation serait de **120 000 € TTC**.
- Partenariat avec Belfort Tourisme (base A-1) **8 000 €**

Commerce

Boutique à l'Essai

- Suite à l'acquisition d'une cellule de 120 M² à Beaucourt (60 000 €) des travaux sont à prévoir de l'ordre de **120 000 € TTC**. Il est à noter que les subventions dans le cadre de l'AMI bourgs-centres Région BFC et la DETR permettraient de couvrir une partie de cette dépense (20 000 euros AMI -49 650 € DETR)

Plateforme commerciale / Partenariat CCI

- Prévoir un forfait maintenance de **2 000 €**
- Un éventuel abondement de **5 000 €** pour une opération Intercommunale.
- Convention avec la CCI (sur 4 ans) **10 000 € / an**

Marché du Terroir

- Prestation animation enfant (FestivLoc), tarifs 2022 de l'ordre de **200 €** par marché, prévoir environ **1 600 €**.

Développement économique

SEM Sud Développement

Principal outil mis en place par la Communauté de communes dans le cadre de sa compétence économique, la Société d'économie mixte Sud Développement poursuit ses activités de restructuration et de réalisation d'immobilier à destination des entreprises. Elle dispose désormais d'un parc immobilier d'environ 45 000 m², qui a permis de répondre à des besoins importants, à travers la restructuration de plusieurs sites anciens et la réalisation de bâtiments neufs.

Le Conseil communautaire a délibéré sur l'augmentation de capital nécessaire à l'apport des fonds propres indispensables à la poursuite des investissements de la société, étant entendu que la règle générale veut que les nouveaux investissements soient couverts en moyenne par 20% de fonds propres et 80% de concours bancaires.

L'augmentation programmée du capital social porte sur un montant de 5 460 000 €, dont 837 300 € à la charge de la Communauté de communes pour 2023.

Entretien et réparation des différents parcs d'activités 2023

Les dépenses de fonctionnement pour les parcs d'activités de la collectivité se montent globalement à **43 000,00 € HT soit 51 600 € TTC**. Cette somme comprend principalement l'entretien des zones d'activités du Technoparc à Delle et des Popins à Beaucourt ainsi que le parking de covoiturage à Delle pour un montant de **12 448 € HT soit 14 937,60 € TTC**, l'entretien + analyse eau sortie séparateurs hydrocarbures – bassin du Technoparc : **5 241,00 € HT soit environ 6 290 € TTC** et l'entretien des voiries sur les trois zones (Popins, Technoparc et Pellerie).

En investissement prévoir :

L'aménagement de parcelles sur le Technoparc et une nouvelle signalétique sur les Popins et le Technoparc le tout pour un montant estimatif de **50 000 € HT soit 60 000 € TTC**.

Les soutiens financiers à nos partenaires 2023 :

La collectivité soutiendra financièrement dans leurs actions en 2023 à hauteur de **60 000 €** les partenaires suivants : l'ADNFC, le MEDEF et la mission locale (30 000 € pour l'ADN FC, 10 000 € pour le MEDEF et environ 20 000 € pour la mission locale).

Convention partenariat ESTA – programme « CAPAU SUD » renouvellement pour l'année 2023

Financement de la première année d'un étudiant : **5 900 € TTC**

Convention partenariat avec le GRETA

Financement dans le but d'ouvrir au Lycée Ferry, une formation destinée aux adultes pour obtenir un brevet des métiers d'art. (20 000 € prévus sur 2023)

Construction d'une maison du terroir :

La Collectivité soucieuse de dynamiser l'activité économique et renforcer son offre touristique et culturelle souhaite développer la promotion des circuits courts issus de l'agriculture ou de l'artisanat

local sur son territoire à travers un point de vente structuré permettant une mutualisation de l'offre locale pour les producteurs locaux ou régionaux.

La maison du terroir sera implantée à Vellescot.

Après les travaux de construction et gros œuvre qui se sont déroulés tout au long de l'année 2022, le bâtiment devrait être livré au printemps 2023.

Les dépenses d'investissement à prévoir sur cette année se montent à **50 000 € HT soit 60 000 € TTC** pour l'aménagement intérieur du bâtiment et la signalétique.

L'Aide à l'Immobilier d'Entreprises 2023

La CCST a mis en place en 2018 une politique d'aide à l'immobilier d'entreprises afin de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers d'entreprises. Une enveloppe de **80 000 €** est prévue cette année.

Les grandes lignes du Budget primitif 2023**En fonctionnement**

Les dépenses 2023	13 485 000 €
Dont notamment :	
-Charges à caractère général	930 000 €
-Charges de personnel	4 178 000 €
-Compensations versées aux communes	3 942 343 €
-Fonds de concours de solidarité	342 000 €
-Amortissements	852 000 €
-SDIS	1 248 701 €
-Charges exceptionnelles (dont versement B. annexes)	1 306 780 €

Les recettes 2023**15 046 000 €****Dont notamment :**

-Impôts, taxes	7 412 440 €
-Dotations, participations	2 771 000 €
-Reversement des budgets annexes (comptes 70841/70872) Et participation à la PM	2 924 000 €
-Excédent reporté 2022 (1068 déduit)	1 516 640 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 1 561 000 € à la fin de l'exercice 2023.

En investissement (avec RAR)

Les dépenses 2023**6 923 000 €****Dont notamment :**

- Immobilisations incorporelles	174 524 €
- Immobilisations corporelles	1 805 864 €
- Subv. d'équipement versées (fds de concours, subv équipement...)	1 110 826 €
- Immobilisations en cours	1 830 881 €
- Emprunts (rbst K)	647 000 €
- Participations et créances	837 300 €
- Autres immobilisations (dont concession/ equ. zacs)	417 200 €

Les recettes 2023**6 923 000 €****Dont notamment :**

- Amortissements	852 000 €
- Produits de cessions	610 000 €
- Dotations, fonds divers et réserve (1068)	902 354 €
- Subventions	2 324 343 €
- Excédent reporté 2022	32 414 €

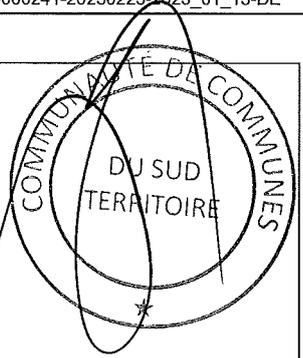
Soit une section d'investissement à l'équilibre à la fin de l'exercice 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 du budget général.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,
Le Président
Christian RAYOT



Et publication ou notification le

MARDI 28 FEV. 2023

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

